

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[Évacuation des fous de Charenton](#)

Évacuation des fous de Charenton

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0121

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Tuetey, L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution. Documents inédits, recueillis et publiés par Alexandre Tuetey, Paris, Impr. nationale, 1895](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

12 Mellior an III

Le comité des secours publics, sur
la prop. de la commission des secours publics
arrête :

Art 1 : La maison des indigents établie
à Charenton près Paris sera érigée dans
le mois.

Art 2 : cette disposition sera notifiée aux
parités, & qu'elles reçoivent leur part de
bonnes leur nombre, sans aucun nuire
à la tranquillité publique. & à ceux
indigents qui ne seront pas reçus, ou
qui s'approcheront de petites indigents,
ils auront place sur petites maisons.

Art 3 : La maison de Charenton
en 1794, a l'exception des établissements
servants à l'hospice du malade de la
qu'il servent de maison aux indigents

→

